#### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

# EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

### Séance du 28 JUIN 2011

## à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

<u>Membres présents</u>: (10) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

<u>Membres excusés représentés</u> : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme BERNARD), M. GOUDEAU (représenté par Mme GINDRE), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE), Mme REVEL (représentée par M. BON).

Membre absent (1): Mme TOLLOT.

Date de convocation : 21 juin 2011

Délibération n°: 38-2011

Objet : Approbation du compte de gestion du trésorier municipal – exercice 2010

#### Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après avoir approuvé le compte administratif 2010 et s'être assuré que le trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 janvier 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du Conseil d'Administration déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le trésorier municipal, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1 Registre : 1 Finances : 1

Receveur Municipal: 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

-7 1111. 201

Pour le Président et par délégation, Le Directeur Général,

Francis OUDOT

F L E 2 9 JUIN 2011